

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 21.64.62.00

SECOB-STE D'EXPERTISE COMPTABLE PORQUET BEVE ET ASSOCIES

TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE

62400
BETHUNE

V/REF :
N/REF : 82 B 280 / A-649

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 05/04/95, SOUS LE NUMERO A-649,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/01/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE

SECOB-STE D'EXPERTISE COMPTABLE PORQUET BEVE ET ASSOCIES
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.
TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE
62400 BETHUNE

R.C.S BETHUNE B 325 951 101 (82 B 280)

LE GREFFIER

SECOB SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
PORQUET BEVE ET ASSOCIES
Société anonyme au capital de 3 000 000 Francs
Siège social : RUE DE L'UNIVERSITE
TECHNOPARC FUTURA
BETHUNE (62)

R.C.S. BETHUNE B 325 951 101

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 30 JANVIER 1995

A l'issue de l'assemblée générale réunie extraordinairement, le conseil de surveillance s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Monsieur le Président constate et déclare que le conseil peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du Président du Conseil de surveillance.

Après discussion, les membres du conseil de surveillance ont adopté les résolutions ci-après :

- Monsieur Jean-Claude FILLION, demeurant 8 Rue du Général Tripier à HESDIN (62) a été nommé Président du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Jules LOUCHET, démissionnaire pour cause de survenance d'incompatibilité, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

Le Conseil de surveillance est composé comme suit :

Ancien

Mr. J.J. LOUCHET - Président
Mr. H. GIRAUT - Vice Président
Mr. J.C. FILLION - Membre

Nouveau

Mr. J.C. FILLION - Président
Mr. H. GIRAUT - Vice Président
Mr. P. BOUSQUET - Membre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé.

The block contains five handwritten signatures. The first signature is on the left, followed by a second signature below it. To the right of these are two more signatures, one above the other, and a fifth signature is located further to the right and slightly below the others.

A649

SECOB SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

PORQUET BEVE ET ASSOCIES

Société anonyme au capital de 3 000 000 Francs

Siège social : RUE DE L'UNIVERSITE

TECHNOPARC FUTURA

BETHUNE (62)

R.C.S. BETHUNE B 325 951 101

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JANVIER 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze
Et le trente Janvier à dix huit heures,
Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social,
sur convocation faite par le directoire suivant lettres en
date du 13 Janvier 1995.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr Denis BEVE préside la séance en sa qualité de membre du
Directoire.

Mr Jean-François PORQUET et Mr Jean-Jules LOUCHET, les deux
actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par
eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix,
sont appelés comme scrutateurs.

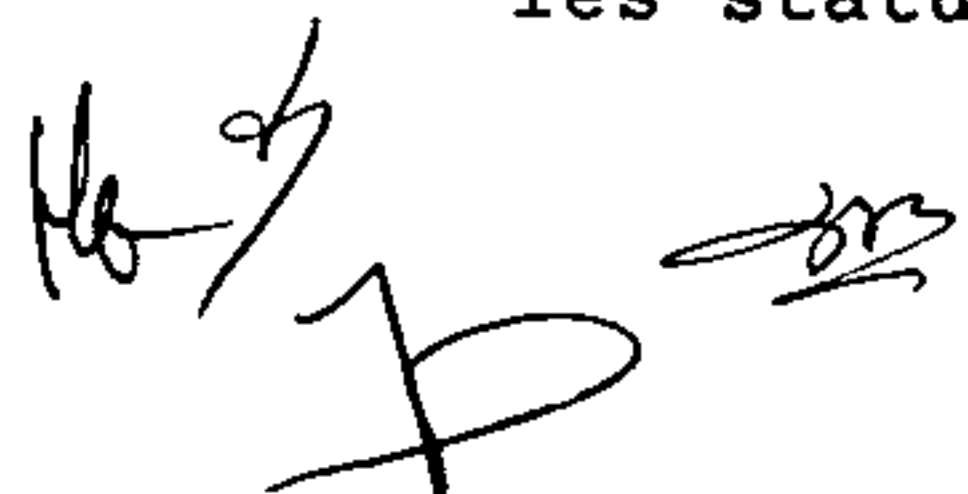
Mr Hubert GIRAUD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par
les membres du bureau, permet de constater que les
actionnaires présents possèdent plus de la moitié des actions
ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement
constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des manda-
mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du directoire,
- le texte des résolutions proposées,
- les statuts à jour de la société.



Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du directoire, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire pour cause de survenance d'incompatibilité.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jules LOUCHET, membre du conseil de surveillance, pour cause de survenance d'incompatibilité, et nomme en remplacement Monsieur Patrick BOUSQUET, demeurant à ABBEVILLE (80) 5 Rue du Pont d'Amour pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

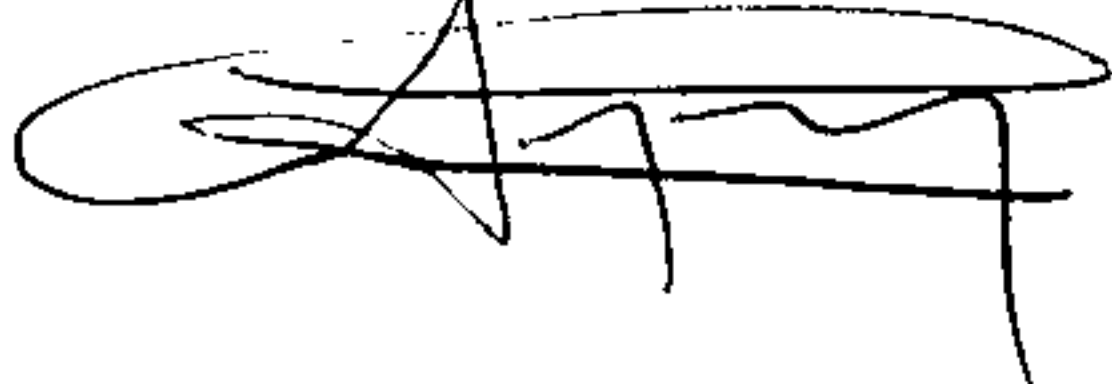
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

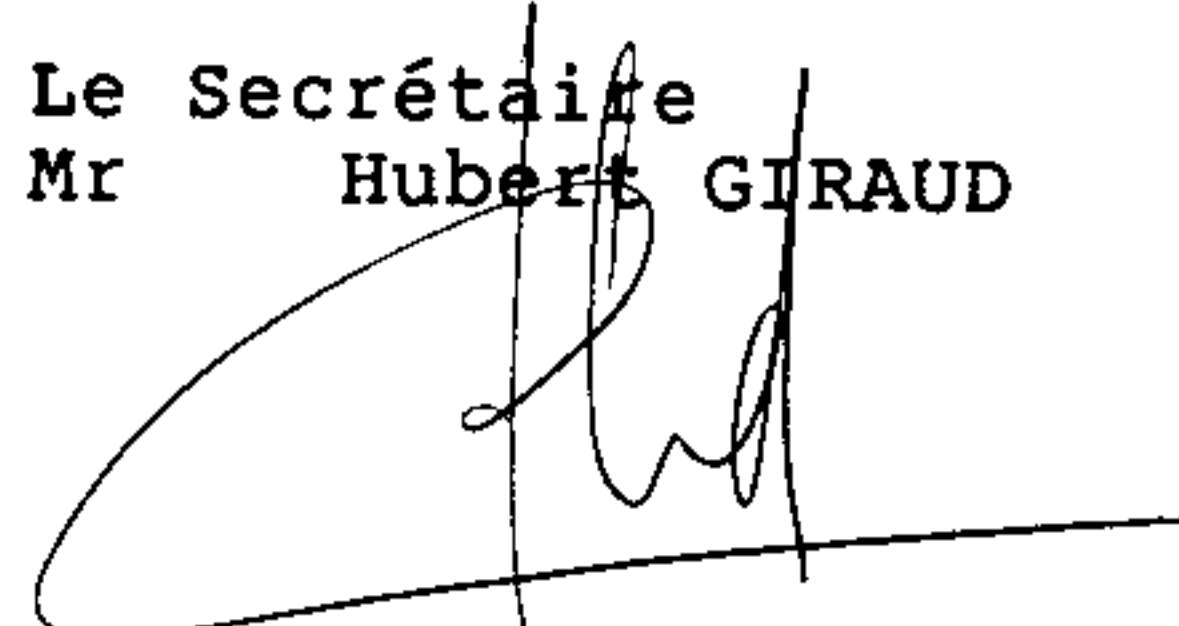
Le Président
Mr Denis BEVE



Les Scrutateurs
Mr Jean-François PORQUET



Le Secrétaire
Mr Hubert GIRAUD



Mr Jean-Jules LOUCHET

